



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/52/L.2/Add.5
13 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Points 8 c) et 9 d) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 14 octobre 2005

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Directeur de la Division de l'administration
Secrétaire général de la CNUCED
République du Congo, pour le Groupe des 77
et la Chine
Indonésie, pour le Groupe asiatique
et la Chine

Royaume-Uni, pour l'Union européenne
et les pays en voie d'adhésion, Bulgarie
et Roumanie
États-Unis d'Amérique
Suisse
Pérou
Chine

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mardi 18 octobre 2005** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8104, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5655.

EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU KENYA

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Investment Policy Review: Kenya» (UNCTAD/ITE/IPC/2005/8).
2. Le Président du Conseil s'est félicité du niveau de la représentation du Gouvernement kényan, avec la participation de M. Mukhisa Kituyi, Ministre du commerce et de l'industrie. M. Antonio March, Ambassadeur d'Espagne, a présidé les débats.
3. En présentant l'examen de la politique d'investissement, le représentant du secrétariat a dit que le Kenya occupait depuis longtemps une position économique de premier rang en Afrique de l'Est et que, d'après son potentiel, le pays pourrait attirer davantage d'investissements. L'examen indiquait plusieurs cas où les IED avaient été très profitables à l'économie kényane (horticulture, transports aériens, télécommunications mobiles). La CNUCED proposait une stratégie pour revitaliser les IED prévoyant: a) d'exploiter des capacités de production manufacturière au niveau régional; b) de faire du Kenya une plate-forme régionale de services; c) de renforcer les agro-industries; et d) de diversifier les investissements dans les zones franches à l'exportation, notamment en attirant des investisseurs à la recherche de gains de productivité dans le secteur des services. Cette stratégie devrait être complétée par des mesures pour améliorer le fonctionnement du cadre d'infrastructure, réviser ou moderniser un certain nombre de lois et améliorer les infrastructures essentielles (transports, services publics de distribution, télécommunications). L'examen de la politique d'investissement reconnaissait les efforts déployés par le Gouvernement pour modifier la loi sur la promotion de l'investissement de façon à éliminer les conditions minimales d'apport de capitaux imposées aux investisseurs étrangers. Il soulignait que les résultats du Kenya pourraient être meilleurs si les pouvoirs publics s'attaquaient aux problèmes posés par la médiocre qualité et le coût élevé des infrastructures, à certains problèmes non résolus de gouvernance et aux difficultés créées par le hiatus entre la pratique effective et un cadre d'investissement relativement équilibré sur le papier.
4. Le Ministre a remercié, au nom de son gouvernement, la CNUCED de son assistance technique pour la réalisation de l'examen de la politique d'investissement, la rédaction de l'*East Africa Bluebook* et la publication d'un *Investment Guide to Kenya* (Guide de l'investissement

au Kenya, publié par la CNUCED et la Chambre de commerce internationale). Il s'est félicité des recommandations contenues dans le rapport d'examen et attendait beaucoup de l'application du plan d'action proposé. Des progrès avaient déjà été obtenus dans un certain nombre de domaines indiqués dans le rapport. Le Ministre a en particulier souligné le redressement de l'IED et le changement d'attitude du Gouvernement, qui était passé de la réglementation à la facilitation. Les modifications à apporter à la loi sur la promotion de l'investissement avaient été communiquées au Parlement. Le Ministre a également souligné le rôle de facilitation de la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement et des mesures d'incitation qu'elle prévoyait, notamment avec l'approbation rapide de grands projets, la délivrance simplifiée de licences commerciales et la création d'un guichet unique de services pour les investisseurs. Le Centre de promotion des investissements avait été transformé en Autorité kényane de l'investissement le 3 octobre 2005 dans le but d'en renforcer le rôle en matière de promotion et de suivi de l'investissement. Le Ministre a déclaré que l'investissement intérieur et l'investissement étranger devaient se renforcer l'un l'autre, en précisant que le Gouvernement, en association avec des institutions du secteur privé, avait entrepris une évaluation comparative permettant de situer le Kenya par rapport à ses principaux concurrents dans un certain nombre de domaines. Il a insisté sur les efforts déployés par le Gouvernement kényan pour améliorer les infrastructures, réduire le coût des transactions commerciales et atteindre les objectifs nationaux de développement, notamment promouvoir les perspectives de carrière commerciale et entrepreneuriale des femmes.

5. Les principaux intervenants ont été les représentants du Nigéria, des Pays-Bas et de l'Équateur. D'autres délégations ont également pris part aux débats – Bénin, Chine, Japon, Sénégal et Ouganda. Deux représentants du secteur privé, les entreprises Old Mutual et Flower Direct, ont donné leurs vues sur le climat de l'investissement au Kenya. D'autres représentants du secteur privé ont également fourni à cet égard des informations importantes et ont proposé une évaluation franche et objective des difficultés que devait résoudre le Kenya. Deux atouts fondamentaux du Kenya étaient la qualité de ses ressources humaines et l'esprit d'initiative de sa population. Un représentant a dit que l'examen indiquait nombre de questions qui devaient d'urgence être abordées et résolues. Certaines étaient déjà relativement anciennes, d'où la nécessité pressante de prendre des mesures concrètes et d'accélérer le rythme des réformes. Le Kenya devait évaluer ses résultats au niveau international et le Gouvernement devait mettre en place un système clair de responsabilité. Le représentant d'une entreprise

étrangère de taille moyenne a évoqué les complications liées à l'investissement au Kenya du fait d'une corruption endémique. Il a également insisté sur les problèmes de sécurité personnelle et la nécessité d'apporter un appui effectif aux PME pour le lancement de leurs investissements.

6. Un certain nombre de délégations ont loué la CNUCED pour son travail utile d'assistance technique dans le domaine de l'investissement, tout en soulignant la nécessité de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des recommandations découlant des examens de la politique d'investissement. Ces examens de la CNUCED et les examens de la politique commerciale de l'OMC se complétaient utilement. Un orateur a évoqué le rôle de premier plan joué par le Kenya en matière de coopération régionale en Afrique de l'Est. Le Kenya était la première destination des investissements dans cette sous-région de l'Afrique, une plate-forme de production manufacturière et de services, et une source d'investissements dans la sous-région et sur le marché élargi du COMESA. Un autre orateur a souligné que le Gouvernement kényan avait fait des progrès pour ce qui était de faciliter l'activité des entreprises et d'éviter un excès de réglementation et d'intervention dans des secteurs clés. Toutefois, divers orateurs ont souscrit à l'évaluation présentée dans l'examen, à savoir que des carences importantes nuisaient à une bonne mise en œuvre des conditions de l'investissement, en dépit de lois en elles-mêmes relativement équilibrées. Ils ont souligné la nécessité urgente de prendre des mesures concrètes pour résoudre un certain nombre de problèmes bien connus.

7. Une délégation a dit que son gouvernement avait entrepris d'élaborer un certain nombre de mesures pour promouvoir les investissements de ses ressortissants au Kenya. Parmi ces mesures figuraient la création d'un centre d'affaires à Nairobi et le renforcement des relations bilatérales en matière de commerce et d'investissement. Une autre délégation a évoqué la qualité des ressources humaines au Kenya et la nécessité de s'attaquer plus vigoureusement aux problèmes de gouvernance. Les délégations se sont félicitées d'un débat franc et ouvert et de la contribution précieuse des participants du secteur privé.

8. Le Ministre a conclu la séance en répondant aux questions soulevées par divers participants. Il a dit que l'Afrique et le Kenya avaient ce qu'il fallait pour réussir dans un environnement mondial compétitif, et qu'ils devaient non pas chercher des excuses aux échecs, mais travailler dur pour obtenir des résultats concrets et adopter une attitude volontaire et déterminée. Il entendait lui-même soutenir la dynamique de changement, accélérer le rythme

des réformes et proposer des mesures audacieuses. Il a également souligné l'attachement du Gouvernement kényan à une forte intégration économique avec l'Afrique de l'Est.

**FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS
EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION
AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED**

(Point 9 d) de l'ordre du jour)

9. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED: Note du secrétariat de la CNUCED»
(TD/B/52/CRP.3).

10. Le **Directeur de la Division de l'administration** a dit que la question du financement de la participation d'experts avait été posée pour la première fois à la neuvième session de la Conférence en 1996, à une époque où les États membres ne voulaient pas que ce financement provienne du budget ordinaire. Par la suite, l'Assemblée générale avait alloué 5,5 millions de dollars à la CNUCED, provenant d'économies réalisées sur l'ensemble du budget de l'ONU, et elle avait autorisé l'utilisation d'une partie de ces fonds pour financer la participation d'experts, tout en précisant que cela ne devait pas établir un précédent. Lorsque ces fonds avaient été épuisés, des efforts avaient été faits pour trouver d'autres sources de financement, à savoir des contributions extrabudgétaires, mais toutes les ressources financières étaient aujourd'hui épuisées. Au début de l'année, lors de l'établissement du projet de budget-programme, le secrétariat de la CNUCED avait prévu une dotation pour le financement de la participation d'experts, mais le siège, en l'absence de tout mandat émanant du Conseil, avait refusé de l'entériner.

11. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que le problème du financement de la participation d'experts ne devrait pas être insurmontable, et il a instamment demandé aux États membres d'examiner la question sérieusement en vue d'y apporter une solution. Il était d'une importance primordiale d'assurer un fonctionnement aussi efficace que possible du mécanisme intergouvernemental. Celui-ci devait produire des résultats, il devait orienter les travaux de l'organisation, et il devait fournir des conseils dans le contexte des négociations commerciales

multilatérales. Les travaux des experts avaient un rôle essentiel à jouer, et il était important d'avoir les vues d'experts de toutes les régions du monde. En tant qu'administrateur, le Secrétaire général ne pourrait lui-même pas faire grand chose si les États membres n'arrivaient pas à s'entendre entre eux. S'ils décidaient de s'en tenir à des ressources extrabudgétaires, le secrétariat s'efforcerait certes d'obtenir des contributions, mais c'était une solution à long terme et prévisible qu'il fallait trouver. Des réunions d'experts organisées sans réelle conviction n'en valaient pas la peine.

12. Le représentant de la **République du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que son groupe était extrêmement déçu du manque de progrès concernant le financement de la participation d'experts, mais qu'il restait néanmoins optimiste. Lors de l'examen à mi-parcours en 2002, les membres du Conseil étaient convenus de trouver une solution à long terme pour assurer un financement prévisible de la participation d'experts avant la fin de 2002, et la question avait été examinée à maintes reprises depuis, mais en vain. La méthode expérimentale fondée sur un financement extrabudgétaire avait échoué. Devant l'évidente impossibilité de trouver une solution novatrice, il fallait recourir à une solution traditionnelle.

13. Les réunions d'experts étaient un élément essentiel du mécanisme intergouvernemental, mais pour que ces réunions fonctionnent correctement il fallait que les pays en développement puissent y participer effectivement. Cela n'était possible que si des ressources adéquates permettaient que des experts d'un large éventail de pays en développement y participent. La seule façon d'assurer un financement adéquat et prévisible était d'établir un mandat intergouvernemental clair autorisant l'utilisation à cette fin de ressources provenant du budget ordinaire. Si un consensus à cet effet n'était pas possible, c'était l'avenir même des réunions d'experts à la CNUCED qui serait remis en cause et l'examen à mi-parcours en 2006 serait compliqué par la nécessité de réexaminer le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et d'étudier d'autres moyens d'élaborer des consensus, dont un éventuel recours accru à des résultats négociés. Le secrétariat devait présenter des options concernant les moyens d'ajuster le mécanisme intergouvernemental afin de préserver durablement l'activité de formation de consensus à la CNUCED.

14. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que la question du financement de la participation d'experts était intrinsèquement politique. À moins que des experts originaires d'un large éventail de pays en développement ne puissent effectivement y participer, la valeur des réunions d'experts de la CNUCED serait remise en cause, et ce, avec des conséquences d'une très large portée. La question était donc d'une importance fondamentale. Des méthodes avaient précédemment été expérimentées, sans résultats, et il semblait donc nécessaire de recourir à un mandat intergouvernemental permettant d'utiliser les ressources du budget ordinaire. Si le Conseil était incapable de régler cette question, ce serait la faisabilité même de continuer d'organiser des réunions d'experts à la CNUCED qui serait sujette à caution, et il faudrait peut-être consacrer, lors de l'examen à mi-parcours, beaucoup d'énergie à un réexamen du mécanisme intergouvernemental, au détriment d'autres questions importantes.

15. Le représentant du **Royaume-Uni**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a dit qu'il reconnaissait l'importance du financement de la participation d'experts et était conscient des problèmes délicats que soulevait le recours aux ressources du budget ordinaire à cette fin. Toutefois, la question n'était pas politique, et elle ne devait pas servir de monnaie d'échange. L'important était avant tout de travailler à un meilleur fonctionnement du mécanisme intergouvernemental. Si la question devait être abordée lors de l'examen à mi-parcours, le Secrétaire général de la CNUCED pourrait tenir des consultations en vue de trouver un terrain d'entente. Le représentant a demandé que l'avis juridique reçu du siège soit mis à la disposition des délégations.

16. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit qu'il était frustrant de ne pas trouver de moyen viable de régler la question, mais qu'il ne semblait pas y avoir de solution immédiate, et que de plus amples discussions seraient nécessaires. L'énergie manifestée par le Secrétaire général devrait y contribuer. La question du financement de la participation d'experts ne devait pas être liée à d'autres questions, y compris dans le contexte de l'examen à mi-parcours, et il pourrait être prématuré d'envisager toute révision d'ampleur du mécanisme intergouvernemental si peu de temps après la nomination du nouveau Secrétaire général.

17. Le représentant de la **Suisse** a dit qu'il partageait la frustration exprimée par d'autres. Les États membres n'avaient pas réussi à appliquer le mandat qu'ils s'étaient eux-mêmes fixé en 2002, et cela était regrettable. Les réunions d'experts n'avaient pas réussi à susciter de solides réseaux dans différents domaines de travail, et beaucoup n'avaient pas eu d'incidence à long terme sur les travaux de la CNUCED. Il serait important de renforcer la continuité des travaux des experts en travaillant sur les thèmes et en créant des réseaux, et les deux groupes intergouvernementaux d'experts de la CNUCED pourraient servir de modèle. La question du financement de la participation d'experts devrait donc être examinée d'une façon plus globale lors de l'examen à mi-parcours, s'agissant notamment de l'impact des réunions d'experts.

18. Le représentant du **Pérou** a dit qu'il faudrait plus de temps pour examiner les propositions du secrétariat, et que des renseignements supplémentaires seraient nécessaires.

19. Le représentant de la **Chine** a dit que la question du financement de la participation d'experts était à l'examen depuis très longtemps, mais que le moment était aujourd'hui venu de mobiliser l'élan nécessaire pour parvenir à une solution.
